



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
Reçu en préfecture le 03/10/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190923-2019_09_184-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

2019-09-184 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 17 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle - Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Annie ROY , Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Thierry ROUAULT , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Catherine DONZEAU-HOUGH , Corinne VENAYRE

Absents :

Catherine VIANDON, Gérard HENRY, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Corinne VENAYRE, Thierry MARTY pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Michel FOULHOUX pouvoir à Jérôme COSNARD, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Loïc MAGNAN pouvoir à Bernard PIOT, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Jack ALLAIS, David RESENDÉ pouvoir à David REDON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

TRANSPORTS

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES ÉTUDES DE PROJET ET TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA GARE DE LIBOURNE POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Sur proposition de Madame Fabienne Fonteneau, Vice-présidente en charge des Transports,

Vu la délibération 2019-02-008 du 7 février 2019 portant sur l'engagement de La Cali en faveur de la mise en accessibilité de la gare de Libourne,

Avec 1 300 000 voyageurs par an, et du fait de sa situation à la liaison de différents réseaux de transport (TGV, Intercités, TER, Transgironde, Calibus) la gare de Libourne est reconnue gare d'intérêt national.

A ce titre, elle est inscrite dans le Schéma directeur d'accessibilité des services ferroviaires nationaux – Agenda d'accessibilité programmée élaboré par la SnCF et qui a été validé par arrêté du 29 août 2016, paru au journal officiel du 18 septembre 2016.

Dans ce cadre, l'Etat, SnCF Réseau et la Région Nouvelle-Aquitaine ont engagé et financé une étude d'avant-projet pour la mise en œuvre de l'accessibilité de la gare de Libourne qui devrait être réalisée d'ici fin 2020.

Lors de sa séance du 7 février 2019, le Conseil communautaire a adopté une motion portant sur le principe d'un engagement de La Cali en faveur de la mise en accessibilité de la gare de Libourne.

Des études détaillées ont depuis été menées, celles-ci permettant d'aboutir à un montant du projet à hauteur de 7,432 millions d'euros.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Phases PRO/REA	Clé de Répartition	Besoin de financement Montant en Euros courants
Etat	25,5965%	1 902 333,00 €
SNCF Réseau	0,0000%	0,00 €
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	63,4553%	4 716 001,00 €
La Communauté d'Agglomération du Libournais	7,2948%	542 146,00 €
La Communauté de Communes du Fronsadais	1,8267%	135 760,00 €
La Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionais	1,8267%	135 760,00 €
TOTAL	100,0000%	7 432 000,00 €

Il est précisé que la quote-part revenant à SnCF réseau initialement prévue à hauteur de 4 millions d'euros sera prise en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine (en contrepartie, SnCF réseau prévoit un dégrèvement de la redevance de quais versées par la Région).

Comme demandé par les collectivités locales contributives à ce plan de financement, les participations pourront s'étaler sur 4 ans, selon la répartition suivante :

- 2019 : 20 %
- 2020 : 60 %
- 2021 : 15 %
- 2022 : 5%

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'accepter la participation de La Cali au financement de la mise en accessibilité de la gare de Libourne, d'un montant de 542 146 € et conformément aux modalités du tableau ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative au financement des études de projet et des travaux de la mise en accessibilité PMR de la gare de Libourne.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **3 octobre 2019**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-200070092-20190923-2019_09_184-DE